

DE\_2025\_014

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BLAIGNAN-PRIGNAC

Le trente et un mars deux mille vingt-cinq, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 18 heures 00, en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie de BLAIGNAN sous la Présidence de Monsieur Alexandre PIERRARD, Maire de la commune de BLAIGNAN-PRIGNAC

**Date des convocations :** 12 mars 2025

**Étaient présents :** Alexandre PIERRARD, Brigitte BOSQ BOUSQUET, Daniel COURRIAN, Véronique COURRIAN, Sabine FAUCHEY, Frédéric BROUSSEAU, Cécile BAILLON, Elodie ROLLAND, Grégory DUPA, Romain NOYEZ

**Pouvoirs :** Jean-Yves MERLET représenté par Brigitte BOSQ BOUSQUET

**Étaient excusés :** Chantal GUEGUEN, Paul SALLES, Lucile FREVILLE

**Secrétaire de séance :** Brigitte BOSQ BOUSQUET

### AGEDI - Logiciels gamme PROXIMA

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat Mixte AGEDI nous a fait une estimation financière pour les logiciels suivants :

- Proxima FIN : gestion de la comptabilité
- Proxima RH : gestion des payes et indemnités
- Proxima CITE : gestion des citoyens
- Proxima POP : gestion de l'état civil
- Proxima CIM : gestion du cimetière (intégration des plans cimetières et columbarium)
- Proxima SIGN : parapheur électronique
- Proxima DOC : logiciel de gestion électronique de documents.

L'estimation financière comprend les logiciels ci dessus, les formations des logiciels en distancielle pour un montant de 4 010,00 €. A partir de l'année N+1 la contribution annuelle sera de 955 € (tarif 2025) dans cette contribution est compris le logiciel Proxima ACTE que nous utilisons déjà.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide

- d'accepter l'estimation financière pour tous les logiciels ci dessus
- d'autoriser monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Ont voté 11

Pour 11

Contre 0

Abstention 0

La Secrétaire de Séance  
Brigitte BOSQ BOUSQUET



Le Président  
Alexandre PIERRARD

